

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

**2019 DAC 165- DDCT** Subvention (10.000 euros) à l'association Nadjastream (13e).

**M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Nadjastream (13e) ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Nadjastream, 79 quai Panhard et Levassor 75013 Paris, pour l'organisation du festival Les Nuits des Arènes en 2019. SIMPA 182035, 2019-00242/ 2019-08585.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, est imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et ainsi répartie :

- 5.000 euros au titre de la culture, sur le budget de la Direction des affaires culturelles

- 5.000 euros au titre de la politique de la Nuit, sur le budget de la Direction de la démocratie, des citoyens et des territoires

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**